



Assemblée Générale du 14 mars 2020

**Élection au sein du Comité Directeur
« deux postes à pourvoir »**

Appel à candidatures

Document à retourner complété à la FFP avant le 16 décembre 2019 (cachet de la poste faisant foi) en joignant une photo d'identité et un extrait du casier judiciaire vierge datant de moins de trois mois au jour de la réception à la FFP.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Licence 2019 n° :

Date de souscription :

Je postule, à un poste de membre du Comité Directeur dans le collège représentant les associations affiliées.

Fait à

Le

Signature du candidat



Assemblée Générale

14 mars 2020

Engagement sur l'honneur des candidats au Comité Directeur

Extrait de l'article 15 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme :

« Ne peuvent être candidates au comité directeur :

- les personnes licenciées depuis moins de six mois au 31 décembre de l'année écoulée;
- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité ;

En dehors des deux postes réservés aux organismes à but lucratif, ne pourront en aucun cas être membres du comité directeur et du bureau directeur, les dirigeants, associés, salariés de sociétés commerciales quelle qu'en soit la forme, ou salariés des groupements sportifs, leurs conjoints (mariés, pacés ou concubins notoires), ascendants, descendants, frères et sœurs, percevant actuellement ou à terme, directement ou indirectement des fruits, produits ou revenus du parachutisme, relevant notamment des secteurs d'activités suivants :

- distribution et/ou location d'aéronefs ;
- fabrication et/ou distribution et/ou location de matériel parachutiste, parapentiste et accessoires;
- enseignement, animation ou encadrement du parachutisme sous toutes ses formes ;
- pliage et/ou réparation des parachutes ;
- vidéo. »

Engagement sur l'honneur

Je, soussigné (nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile)

.....
.....,

candidat(e) au comité directeur de la Fédération Française de Parachutisme lors de l'élection du 14 mars 2020, déclare ne pas exercer de fonction ou responsabilité constituant un cas d'incompatibilité de mandat tel que décrit à l'article 15 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme dont l'extrait est reproduit ci-dessus. Je m'engage à ne pas en exercer pendant toute la durée de mon mandat. Je reconnais que toute infraction serait cause d'inéligibilité à quelque moment que ce soit dudit mandat.

Fait à _____, le _____ 2019.

Signature

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »